



Modification échappement/assurance

Par **chene16**, le **18/06/2018** à **08:57**

Bonjour,

Ayant eu un sinistre récemment, aquaplaning sur une voie à double sens séparé par une terre plein central, j'ai tapé la rambarde de sécurité. La voiture est donc partie en concession pour passage de l'expert.

Tout est ok sur le véhicule, tous les consommables sont en très bon état, jusqu'à ce qu'il voit que la ligne d'échappement à été modifié. C'est uniquement la suppression du silencieux intermédiaire par un tube de même diamètre que l'origine dans le but de faire un peu plus de son que l'origine. Aucun gain de performance avec cette modification. J'attends le rapport de l'expert, mais pensez vous qu'il puisse refuser de m'indemniser pour une si petite modification du véhicule ?

Cordialement.

Par **chaber**, le **18/06/2018** à **09:42**

bonjour

[citation]J'attends le rapport de l'expert, mais pensez vous qu'il puisse refuser de m'indemniser pour une si petite modification du véhicule ?? [/citation]Sans avoir le rapport il est difficile de répondre.

Sous réserves il peut ne pas prendre en charge:

- le changement d'échappement (revoir votre contrat)
- les dommages s'il y a relation de cause à effet (revoir votre contrat)